CCAP - ANNEXE N°1 : FACTEURS DE RISQUES EN MILIEU HOSPITALIER

Les établissements hospitaliers sont des lieux ouverts au public. A ce titre, il est rappelé aux intervenants extérieurs que les risques d'accidents, nés de la coopération de plusieurs entreprises sur un même site tels que mentionnés dans le décret du 20/02/1992, sont considérablement amplifiés du fait de la présence permanente de patients dont les capacités d'action sont souvent réduites, voire inexistantes.

Leur présence génère :

- La nécessité de protections particulières pour les préserver de tout risque
- Le respect de la continuité du service public qui peut rendre impropres les mesures de sécurité habituellement prises dans des contextes strictement privés (ex : suspension d'activité le temps des travaux)
- Il est donc demandé aux intervenants extérieurs d'apporter la grande vigilance dans l'exercice de la mission qui leur est confiée par les établissements, notamment vis-à-vis :

- Des patients hospitalisés, valides, alités, à mobilité réduite, ou assistés (assistance respiratoire,…)
- Des visiteurs
- Des autres prestataires extérieurs
- Des personnels des établissements hospitaliers.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES PRESENTS EN MILIEU HOSPITALIER

Risques liés aux circulations :

Circulation, parfois intense, de véhicules :

- Véhicules PRIORITAIRES des urgences comme les pompiers, SMUR, SAMU
- Transports sanitaires
- Véhicules publics ou privés
- Véhicules de transport de marchandises

Circulation de piétons : personnels, patients à mobilité et/ou à vision réduite, en fauteuil roulant, en lits, en brancard, personnes âgées et enfants.
Le Code de la Route s'applique à l'intérieur de chaque établissement hospitalier.
Un protocole de sécurité devra être rédigé entre le titulaire et l'établissement hospitalier après la notification. Le titulaire pourra poser un modèle de protocole de sécurité à l'établissement hospitalier.

Risques liés à la chimie, biologie et radiologie

Présence de produits chimiques, inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs en particulier dans les laboratoires et les pharmacies.
Présence de produits pharmaceutiques dans les pharmacies, dans les unités de soins et les unités d'explorations fonctionnelles.
Présence d'agents pathogènes, virus, bactéries, matières souillés,… dans les unités de soins et laboratoires
Rayonnements ionisants provoqués par des sources radioactives ou par des appareils générateurs de rayonnement (équipements de radiologie,…) dans les services de radiologie et de radiothérapie.

Risques liés à la présence de matériels en fonctionnement

Appareillages médicaux (autoclave, centrifugeuse,…) dans les unités de stérilisation
Installations et réseaux multiples (électricité, eaux, vapeur, aspiration médicale, gaz médicaux) dans l'ensemble des locaux
Générateurs ou sous-station de production d'énergie électrique, de vapeur, de chaleur, de gaz médicaux dont les locaux techniques sont généralement répartis sur l'ensemble de l'établissement

Risques liés à la présence d'installations particulières :

- Buanderie
- Cuisines
- Ateliers d'entretien
- Stockages de gaz médicaux, fioul, essence
- Laboratoires d'analyse ou de recherche

Risques liés à des interférences entre équipements techniques :

- Certains matériels à proximité des appareils à Résonnance Magnétique
- Interférences hertziennes (ex : téléphone mobile à cellule)